
UPAM

Union pour un avenir meilleur

Rapport d'activités 2005

www.upam.org



Table des matières

I. INTRODUCTION — HISTORIQUE	3
------------------------------------	---

II. DEFINITION DU TYPE D'ENGAGEMENT	5
---	---

III. PROJETS :

IIIa. CENTRES DE RESSOURCES ET RÉSEAU RUSSE	7
---	---

Renforcement des alternatives en faveur des enfants handicapés et de leurs familles en Russie

Il apparaît clairement qu'un important déficit de communication entrave le développement de projets autour du handicap en Russie. Pour remédier à ce problème, nous nous proposons de suivre deux pistes complémentaires : l'encouragement de «centres de ressources» et la mise en place d'un réseau interrégional.

IIIb. «TALANT», KRASNOÏARSK	12
-----------------------------------	----

Soutien à une association nouvellement fondée par et pour de jeunes handicapés

L'ONG «Talant», fondée dans la foulée de notre projet de garderie de Krasnoïarsk, cherche à donner à de jeunes handicapés la possibilité de développer leurs compétences artistiques.

Table des matières

ANNEXES :

A. Liste des membres actifs de l'UPAM.....	14
B. Bilan et compte de résultat	15
C. Statuts de l'UPAM.....	17

Ia. INTRODUCTION

Dans la continuité du tournant amorcé l'an dernier, 2005 a été une année de réflexion et de construction des fondements de notre nouveau grand projet : la mise en commun des forces actives autour du problème du handicap en Russie.



Cet objectif nous a portés à faire de nombreuses rencontres et à participer à des conférences internationales sur la question, tant en Russie (Gorno-Altaiïsk en décembre) qu'en occident (Londres en novembre).

En co-organisant une importante conférence qui s'est tenue à Pskov en avril 2006, nous avons confirmé notre implication dans le réseau qui est en train de se constituer en Russie, dont nous sommes un des rares partenaires à être également engagé dans un réseau européen, ce qui nous permet de fonctionner comme lien entre ces deux réseaux naissants.

Ce travail de longue haleine ne nous empêchera pourtant pas de continuer à soutenir des projets plus ponctuels. Au contraire, la dynamique du réseau devrait susciter une foison de nouvelles initiatives locales, parmi lesquelles nous pourrions sélectionner quelques projets à épauler plus concrètement.

Bref, nous avons beaucoup de pain sur la planche, mais jamais les perspectives de développement de notre action n'ont été aussi ouvertes, et ces plans ambitieux représentent pour nous un défi extrêmement dynamisant.

Ch.I.

Ib. HISTORIQUE

L'UPAM (union pour un avenir meilleur) a été fondée en février 1993. A sa source, le constat d'un petit groupe de collégiens que tout n'est pas «pour le mieux dans le meilleur des mondes», et la volonté qui en découle de ne pas rester des spectateurs passifs, mais de faire quelque chose.

«Quelque chose»... Mais quoi ?

Plutôt que d'adhérer individuellement à une grande organisation déjà en place, nous avons choisi de fonder notre propre groupe et d'essayer de mettre sur pied une action avec nos propres moyens.

Dans un premier temps, nous avons surtout collaboré avec d'autres petites ONGs, en

nous focalisant essentiellement sur les problèmes liés à l'enfance. Puis, nous avons commencé à établir des contacts personnels directs, d'abord au Brésil, puis en Indonésie, et l'essentiel de nos activités, de 1994 à 1997, a consisté en des actions ponctuelles destinées à nous rapporter des fonds que nous envoyions à nos correspondants locaux : réalisation et vente de journaux, concerts, ventes de roses ou d'objets manufacturés, soirée de natalité parrainée, etc.

Au Brésil, nous avons participé à la construction et à l'aménagement de tout un complexe scolaire, du jardin d'enfants à l'apprentissage technique, dans le Nordeste.

En Indonésie, nous avons soutenu un orphelinat ainsi qu'une école-internat pour les enfants de familles pauvres, sur l'île de Lombok. En été 1997, trois d'entre nous se sont rendus sur place pour participer à la construction de nouveaux bâtiments dans cette école. Après des installations sanitaires, un deuxième bâtiment scolaire a été construit (appelé «Swiss building» !).

Petit à petit, nous avons affiné notre conception du type d'engagement que nous souhaitons mettre en oeuvre, et nous avons appris à travailler dans le sens de la «coopération au développement». Dans cette perspective, nous avons entamé en 1998 deux projets importants.

Le premier a consisté en la reconstruction et l'aménagement complet d'une école dans le Nord de l'Albanie. L'inauguration a eu lieu en avril 2000.

En Russie, nous avons pu établir un contact privilégié avec un groupement oeuvrant pour l'intégration des enfants handicapés. De cette collaboration sont nés deux projets de création de garderies, à Novgorod et à Krasnoïarsk. Un peu plus de trois ans après les premiers contacts, nous avons pu mettre un point final à ces projets : les deux garderies volaient de leurs propres ailes et elles continuent de fonctionner de façon très satisfaisante, dépassant même nos attentes à bien des égards.

Nous avons encore approfondi notre connaissance du terrain russe en menant un projet ponctuel dans l'Oural en 2002.

Ces différents projets menés en Russie nous ont portés à envisager, depuis 2004, une solution plus ambitieuse au problème du handicap dans ce pays. Plutôt que d'ajouter des projets ponctuels, nous avons voulu imaginer une structure dynamique favorisant l'émulation locale et le dialogue à l'échelle nationale.

C'est ce réseau auquel nous consacrons aujourd'hui l'essentiel de notre énergie (cf. page 7).

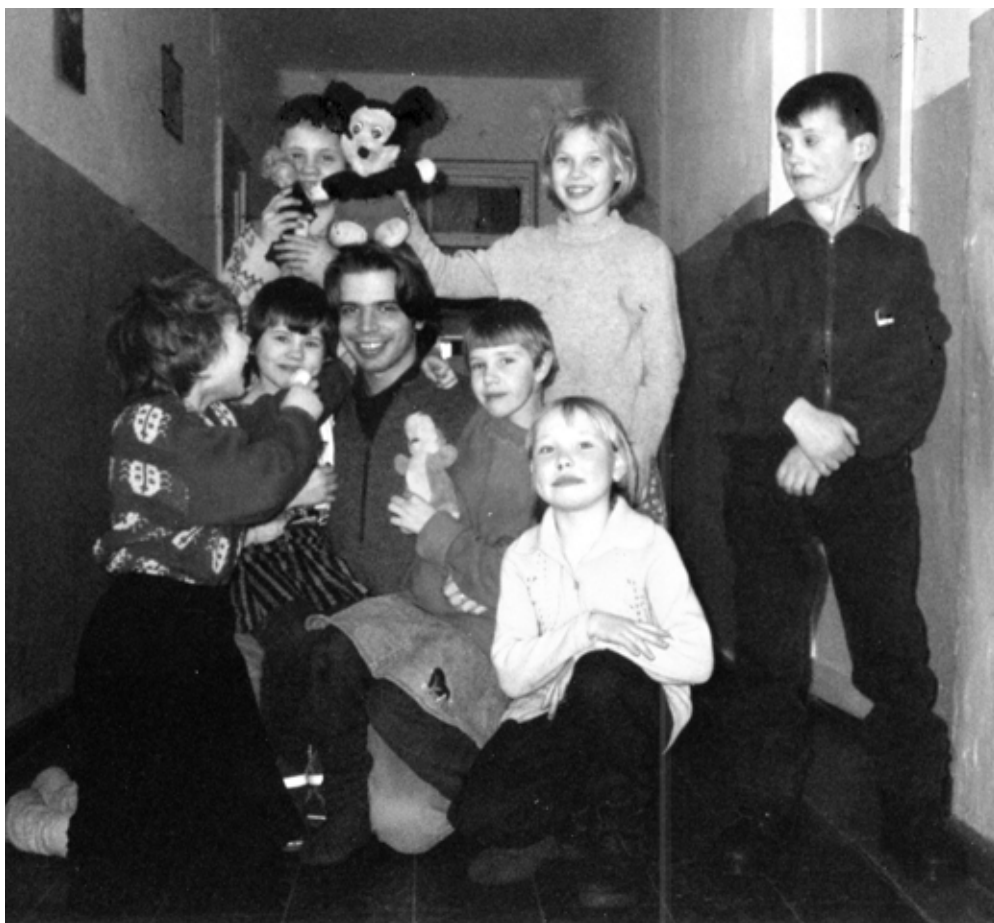
Ch.I.

II. DEFINITION DU TYPE D'ENGAGEMENT

La conception de l'action humanitaire que nous cherchons à promouvoir au sein de l'UPAM est basée sur une vision large de «développement», plutôt que sur une «aide humanitaire» directe, répondant ponctuellement à une situation de crise ou à un désastre humain. Ce dernier type d'aide est absolument indispensable, mais il est évident que les moyens, tant humains que financiers, dont nous disposons ne nous permettent pas de nous engager dans ce sens. Et puis, surtout, notre façon d'envisager les problèmes humains nous porte plutôt à essayer de prendre le temps d'élaborer des projets qui dépassent les limites de notre intervention personnelle : selon le vieil adage, nous préférons apprendre à un homme à pêcher, plutôt que de lui donner un poisson...

Par le principe de la «**coopération au développement**», nous cherchons non seulement à éviter de créer une dépendance, mais surtout, nous espérons permettre à ceux que nous soutenons d'acquérir une autonomie, de telle sorte qu'ils puissent rapidement gérer eux-mêmes ce que nous avons construit ensemble. Notre action ne se justifie que parce qu'elle se fixe un terme et prévoit le moment où nos partenaires devront assumer eux-mêmes le suivi du projet.

Dans cette perspective, un lien très solide avec des partenaires locaux se révèle indispensable, tant dans la préparation que dans la mise en oeuvre et le suivi de nos projets. Pour le choix de ces partenaires — qui sont la clef de tout l'édifice — le premier critère est que ce soient des gens qui ont déjà tenté de construire quelque chose par leurs propres moyens, avant notre arrivée. Nos projets doivent toujours prendre appui sur une initiative préexistante, et se présenter comme un appui



Un enfant de l'orphelinat de TAVDA

permettant de réaliser un rêve autour duquel une dynamique a déjà été créée. Ainsi, nous sommes certains de ne pas être à côté des besoins réels de ceux que nous cherchons à aider, et, d'autre part, nous avons de bonnes raisons de croire que la motivation de nos partenaires pour le projet n'est pas apparue avec notre arrivée.

Ces partenaires locaux, nous devons être capables de les écouter : nous ne sommes là que pour les aider à exprimer ces besoins et à les satisfaire, dans la mesure du possible. Ils sont les principaux artisans du projet, et notre rôle consiste à cadrer leurs aspirations, à trouver un financement et à les aider à gérer le déroulement du projet.

Cette dimension de formation est importante : en fin de projet, nous laissons sur place une structure autonome, capable de fonctionner seule dans son contexte et susceptible de créer des dynamiques locales, de favoriser l'éclosion d'autres initiatives analogues... La réussite d'un projet s'évalue aussi *autour* de ce projet.

Par cette collaboration, nous voulons donc également contribuer à la revitalisation d'un tissu social, ainsi que des capacités d'engagement locales. Souvent, dans les lieux où nous intervenons, un tissu associatif rencontre des difficultés à se développer suffisamment pour se faire entendre. Notre vision de l'humanitaire consiste aussi à permettre aux différents groupes avec qui nous travaillons de s'affirmer dans la réalité sociale où ils se trouvent.

En outre, le fait de toujours travailler avec des contacts sur les lieux-mêmes de notre action nous permet d'être mieux acceptés (ce qui est nécessaire pour que nous puissions agir), et de toujours être au courant de tous les détails des actions que nous menons (cela est primordial aussi pour nos donateurs).

Enfin, ce contact permanent nous permet à nous aussi de nous former, et de développer une meilleure connaissance des spécificités de telle ou telle région, de comprendre mieux les structures administratives comme les mentalités. Nous cherchons, au delà du développement, à donner à notre action une dimension de rapprochement et d'échange réel.

C'est, à notre avis, uniquement par cette réciprocité qu'une action humanitaire peut être véritablement fructueuse, et ne pas se restreindre à un apport unilatéral (de solutions toutes faites, et d'argent pour les payer).

T.J. & Ch.I.

IIIa. CENTRES DE RESSOURCES ET RÉSEAU RUSSE



Renforcement des alternatives en faveur des enfants handicapés et de leurs familles en Russie

Il apparaît clairement qu'un important déficit de communication entrave le développement de projets autour du handicap en Russie. Pour remédier à ce problème, nous nous proposons de suivre deux pistes complémentaires : l'encouragement de «centres de ressources» et la mise en place d'un réseau interrégional.

Ayant achevé nos deux «projets pilotes» de garderies pour enfants handicapés (Novgorod et Krasnoïarsk), nous avons cherché à évaluer sérieusement les effets que pouvait avoir la reproduction systématique de ce modèle. Nous en sommes rapidement venus à la conclusion que l'addition de projets ponctuels, un à un, n'était pas la solution la plus efficace pour donner un impact réel à notre action.

Il nous a paru plus important de lutter contre le cloisonnement qui caractérise, à l'heure actuelle, la plupart des tentatives qui sont faites dans ce domaine en Russie. Nous nous sommes donc imposés un nouvel objectif, lié au partage et à la diffusion de l'information. Celui-ci ne remplace pas notre objectif de multiplication des structures d'accueil, mais y ajoute une dimension supplémentaire : toute nouvelle structure devrait pouvoir profiter des expériences faites ailleurs, et mettre ensuite ses propres compétences spécifiques dans un fonds commun.

Cette dimension de partage et de diffusion de savoirs devrait se décliner sur deux axes différents : d'une part, à l'échelle nationale, entre des structures (ONGs, associations de parents, garderies, etc.) proches les unes des autres et qui gagneraient à entrer en dialogue. D'autre part, au niveau local, entre les structures en question et la population directement concernée, qui a grand besoin qu'on l'aide à s'orienter.

Cette dernière idée nous a été suggérée par nos partenaires de Krasnoïarsk. C'est avec eux que nous avons imaginé ces «centres de ressources», conçus comme des extensions des projets de garderies, destinées à offrir aux parents d'enfants handicapés tout une série de sources d'information : bibliothèques spécialisées, publication de brochures thématiques, guide des services existants en matière de handicap, bases de données et, si possible, accès à internet (l'idée de constituer un forum sur internet pour susciter l'échange de particulier à particulier à travers la Russie est une perspective que nous envisageons sérieusement).

En effet, un constat général de nos partenaires russes témoigne d'une forte croissance des services et des programmes en faveur des enfants handicapés depuis les premières vagues de changements survenus au milieu des années '90, sans pour autant que la plupart des bénéficiaires directs en aient conscience. La difficulté dont se plaignent de nombreux parents réside dans le manque d'interdisciplinarité et de collaboration entre services, ce qui ne favorise pas la circulation de l'information et limite le choix et la variété des services.

Nous avons été frappés de constater que c'est un défaut de communication tout à fait similaire qui caractérise, à l'échelle supérieure, les relations entre les ONGs internationales se préoccupant de ces questions.



La participation active de l'UPAM à deux conférences internationales (l'une à Londres, organisée par la Fondation Berr Trust avec le soutien financier de l'agence de coopération britannique, et l'autre à Gorno-Altai'sk (République de l'Altaï, Russie), organisée par une ONG locale dans le cadre d'un programme de l'Union Européenne qui inclut l'ONG britannique HealthProm) nous a permis de dresser un tableau plus exhaustif du travail effectué autour du problème du handicap dans les pays de l'ancien bloc soviétique, aussi bien en termes d'acteurs que de programmes et de ressources déployées. Nous avons été frappés par le parallèle entre la situation des ONGs russes et celle de certains

des acteurs les plus impliqués dans ce domaine en occident (dont le BICE et Amnesty International, entre autres) : d'un côté comme de l'autre, le manque de mise en commun des compétences et des connaissances entraîne d'une part le développement de projets isolés et la répétition inconsciente d'erreurs par des acteurs différents et, d'autre part, la sous-exploitation et/ou la distribution relativement peu efficace des ressources existantes parmi les bénéficiaires potentiels.

La conclusion commune rejoint ainsi amplement le besoin exprimé par les parents d'enfants handicapés en matière de coordination et diffusion de l'information.

La position de l'UPAM s'est ainsi redéfinie, sur la base de cette expérience, et, sans s'éloigner trop de l'idée initiale de centres de ressources, elle s'est concrétisée dans l'élaboration pratique de deux approches, qui devraient se matérialiser dans deux nouveaux types de projets distincts en 2006 et 2007 :

1. «Centres de ressources»

D'un côté, nous voulons travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets ponctuels qui consistent à aider des ONGs locales à assumer une vocation plus clairement informative. Ces projets peuvent revêtir, essentiellement, deux formes :

- a. un élargissement du spectre de services offerts par une ONG — par exemple la création d'une base de données des enfants handicapés d'une ville ou d'une région à destination des professionnels, ou la mise en place d'un centre de consultation juridique pour les parents, etc.
- b. le développement, au sein d'une ONG locale, d'une fonction de coordination entre la société civile et les départements étatiques responsables de la gestion du handicap (généralement les départements de l'éducation, santé et sécurité sociale). En effet, un des problèmes les plus urgents à résoudre à l'heure actuelle est l'approche très institutionnalisée de la gestion du handicap qui crée des services non pas en fonction des besoins des bénéficiaires, mais plutôt en fonction des objectifs théoriques de chaque département concerné. Ceci a pour conséquence directe une vision très fragmentée du handicap de la part des fournisseurs de services, et fait retomber entièrement sur les épaules des familles la responsabilité de trouver une solution à leurs problèmes spécifiques. Les ONGs, avec l'aide de partenaires comme l'UPAM au moment de la conception et mise en œuvre du projet, pourraient donc assumer une fonction de «guides» à travers les méandres des services sociaux.



Anton Shelupanov et Michael McCulloch, président de la Fondation Berr Trust, pendant la conférence londonienne de novembre.

Photo : Michael HOLMAN

2. Réseau

D'un autre côté, l'UPAM a gagné, ces derniers mois, une place reconnue en tant qu'intermédiaire entre initiatives locales en Russie et potentiels partenaires en Europe.

Cette position charnière est la conséquence logique de l'étude de faisabilité que nous avons entreprise en 2004, grâce au financement de la Fondation Pro Victimis : dans l'idée de nous faire une bonne idée de l'ensemble des forces en présence, nous avons en effet pris contact avec des dizaines de groupements, tant en Russie qu'en occident.

La participation active aux deux conférences internationales mentionnées plus haut (Londres et Gorno-Altaiisk) est une conséquence directe de ce travail préalable.

Ces deux conférences ont été l'occasion d'exprimer notre vision des choses devant des interlocuteurs divers, de créer de nouveaux contacts, mais aussi de participer à ce qui apparaît comme l'ébauche de ce réseau auquel nous rêvons depuis quelque temps. A l'issue de la conférence londonienne de novembre, le désir de mettre en commun des forces éparpillées a été fermement exprimée par la plupart des participants, si bien que

la Fondation Bearr Trust, qui organisait la conférence, a été explicitement mandatée pour mettre en place une plate-forme d'échange sur internet, où les diverses ONGs engagées dans le domaine du handicap en Russie pourraient apprendre à mieux se connaître. Le site sera opérationnel dans le courant 2006. Une importante base de donnée permettra de cerner rapidement des profils d'action et de savoir assez précisément quels projets sont menés dans quelles régions, par quelles ONGs. On devrait ainsi éviter la dispersion de démarches parallèles mais qui s'ignorent mutuellement, et peut-être pourrait-on même envisager une approche concertée qui s'appuierait sur des complémentarités pour adopter une perspective d'action plus large.

Pour ce qui est de la conférence de Gorno-Altäisk, elle a été pour nous l'occasion d'une prise de contact avec la délégation russe de l'organisation Handicap International, qui partage pleinement notre idée de réseau et qui a proposé la fondation d'une ONG interrégionale, réunissant en une seule institution autant d'organisations et de professionnels indépendants que possible, afin de représenter, auprès du gouvernement, la plus grande partie des régions de Russie. Ce projet va être réalisé à partir de l'automne 2006 et sa mise en place devrait durer environ deux ans.

B.P & Ch.I.

IIIb. «TALANT», KRASNOÏARSK

Soutien à une association nouvellement fondée
par et pour de jeunes handicapés



Montant du soutien : 3'000.– SFr

(Donateur : classe de peinture de Caroline Sorger)¹

L'ONG «Talant», fondée dans la foulée de notre projet de garderie de Krasnoïarsk, cherche à donner à de jeunes handicapés la possibilité de développer leurs compétences artistiques.

Nous avons quitté Anja et ses talents sur la plaquette de l'UPAM de 2004, alors que cette jeune fille hors du commun (et cela aucunement en relation avec sa paraplégie), diplômée en travail social et nommée assistante du Député pour la Commission Sociale des Jeunes par les autorités de la ville de Krasnoïarsk, venait de fonder sa propre ONG. Aujourd'hui, à peine une année plus tard, nous la retrouvons dans la peau d'une étudiante universitaire appliquée, d'une artiste à succès et de la présidente de «Talant», une organisation à but non lucratif, qui a développé une approche originale pour favoriser l'intégration sociale et la réalisation personnelle de jeunes porteurs de handicaps à travers l'expression artistique. En automne 2005, «Talant» compte déjà plus d'une centaine de membres actifs et un réseau de soutien que, malgré les évolutions positives de ces dernières années dans la gestion du handicap, on ne peut encore qu'envier en Russie.

«Talant» étant une organisation gérée entièrement par des bénévoles et qui ne survit que grâce aux efforts de ses membres et à la fidélité de ses sympathisants, en 2005 l'UPAM a fait un geste d'encouragement, sous la forme d'un versement de 3'000.– SFr destiné à l'achat d'équipement technique au choix du bénéficiaire. Cet équipement est un élément indispensable à la réalisation des talents qu'Anja a regroupés autour de son ONG, qui vont de la pratique du chant à la danse, de la peinture aux arts plastiques, pour terminer avec la création cinématographique. Cet équipement est bien au-dessus des moyens mis à disposition de ces jeunes par l'organisation d'actions ponctuelles de récolte de fonds dans la région de Krasnoïarsk.

Le soutien que l'UPAM a pu offrir à la cause d'Anja est également le fruit d'une action similaire, une exposition de tableaux de généreux peintres en herbe genevois, élèves de

1. L'exposition de peinture organisée par cette classe en juin 2003 nous a permis de récolter 2'000.– SFr. Après avoir attendu que l'ONG «Talant» soit reconnue officiellement, l'UPAM a décidé d'ajouter à cette somme 1'000.– SFr de ses fonds propres.

Caroline Sorger. Le bénéfice de cet événement, complété par des fonds propres de l'UPAM, a permis à Anja d'acquérir deux ordinateurs et une imprimante couleur actuellement utilisés dans deux programmes spécifiques de l'ONG dans les domaines suivants :

- 1) développement d'initiatives et formation de jeunes handicapés dans la rédaction et présentation de projets visant l'amélioration de leur propre environnement social (bénéficiaires : 300 jeunes),
- 2) cours de techniques cinématographiques pour la préparation de jeunes amateurs et professionnels et la création d'une offre en ressources humaines dans le septième art (bénéficiaires : 7 participants au premier cours).

B.P.



Tatjana IVANOVA

«Nous avons réuni autour d'un lac, à l'occasion de notre festival de représentations artistiques, une foule de personnes aux caractéristiques les plus variées, notamment des handicaps différents. C'est très important. Nous avons prouvé à nous-mêmes et, je l'espère, à l'ensemble de notre région, qu'il est possible et nécessaire de briser les barrières et les stéréotypes qui forcent nos jeunes amis malvoyants, malentendants et paraplégiques dans la catégorie des malades mentaux». (Anja)

A. LISTE DES MEMBRES ACTIFS DE L'UPAM

Barbara Profeta

Benoît Capt

Cédric Waelchli

Christophe Imperiali (président)

David Neidhart (trésorier)

Julien Chavaz

Martin Borgeaud

Mathilde Reichler

Michée Henry

Salvatore Cristaldi (responsable site Internet)

Stéphanie Lammar

Véronique Gayte Cristaldi (archiviste)

B. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

I Bilan en SFr.

1 Actif	2005	2004	2 Passif	2005	2004
Liquidités et titres			Passif transitoire		
Compte postal	26'830.23	20'242.73	Effets à payer, membres	216.81	180.00
Compte Deposito	10'250.40	10'184.25	Régularisation exercice préc.	65.80	0.00
Visa	0.00	83.20			
			Ressources projets		
Créances			Projets divers, Russie	2'590.35	2'000.00
Créances membres	63.60	0.00	Ressources Russie	3'844.49	3'844.49
			Ressources parrainages	1'460.00	1'460.00
Passif transitoire			Ressources Oural	9'283.00	9'283.00
Produits à recevoir	50.00	0.00			
			Ressources propres		
			Réserves	19'733.78	13'742.69
Total Actif	37'194.23	30'510.18	Total passif	37'194.23	30'510.18

II Résultat en SFr.

1 Charges	2005	2004	1 Charges (suite)	2005	2004
Russie			Charges propres		
Charges sur projets	393.80	0.00	Frais généraux	275.30	205.70
Frais	24.00	5.00	Charges pour site internet	180.00	180.00
Total	417.80	5.00	Charges exceptionnelles	0.00	2'396.28
			Total	455.30	2'781.98
Inde					
Charges sur projet	0.00	0.00	Frais de banque		
Frais	0.00	637.00	Compte postal	93.20	60.15
Total	0.00	637.00	Visa	320.51	300.03
			Total	413.71	360.18
			Impôt anticipé sur produits financiers		
			Impôt	46.00	43.29
			Total des charges	1'332.81	3'827.45

II Résultat en SFr. (suite)

2 Produits	2005	2004
Produits propres		
Membres	150.00	200.00
Versements de soutien	4'435.00	4'690.00
Total	4'585.00	4'890.00
Projets divers		
Subventions	2'713.75	0.00

2 Produits (suite)	2005	2004
Intérêts		
Intérêts Poste	29.50	21.60
Intérêts Deposito	101.80	101.20
Intérêts Visa	0.00	0.87
Total intérêts	131.30	123.67
Total Produits	7'430.05	5'018.67

RESULTAT	2005	2004
	SFr. 6'097.24	SFr. 1'191.22

C. STATUTS DE L'UPAM

Article I

L'Union Pour un Avenir Meilleur (ci-dessous «UPAM») est une organisation indépendante, apolitique et non religieuse à but non lucratif, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

Article II

Le siège de l'UPAM se situe à Genève.

Article III

Les organes de l'UPAM sont l'Assemblée Générale, le Comité et les vérificateurs des comptes.

Article IV

1. L'UPAM a pour but :

- d'informer et de sensibiliser la population sur des situations précaires dans le monde ;
- d'aider dans la mesure de ses capacités à remédier aux dites situations, en veillant toujours à ce que ses actions s'inscrivent dans la perspective d'un développement durable et d'une autonomisation des personnes soutenues.

2. L'UPAM travaille surtout à l'amélioration des conditions de l'enfant.

Article V

1. Les ressources de l'UPAM proviennent des récoltes de fonds, de dons éventuels, des dons des membres sympathisants, ainsi que des cotisations de tous ses membres actifs. Elles sont exclusivement et entièrement destinées à soutenir ses actions.
2. L'UPAM n'accorde de prêt ou d'avance que pour des projets ayant déjà trouvé un financement assuré. A défaut, une décision de l'Assemblée Générale est exigée.
3. L'Assemblée Générale décide du montant des cotisations qui doivent être versées au plus tard le 30 novembre de chaque année.

Article VI

1. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'UPAM. Elle possède tous les droits et les devoirs conformes aux buts de l'organisation et contrôle son bon fonctionnement.
2. Elle est composée des membres actifs, qui disposent du droit de vote. Les membres sympathisants peuvent y assister à titre d'observateurs.
3. L'Assemblée générale est convoquée normalement au moins six fois par an par le Comité.
4. Elle peut être convoquée extraordinairement par le Comité ou à la demande d'un cinquième (1/5) des membres actifs de l'UPAM.
5. Elle élit, chaque année, le Comité ainsi que les vérificateurs des comptes lors de l'Assemblée Générale statutaire.
6. Les décisions se prennent à la majorité absolue de 50% des votants.
7. Aucune décision ne peut être prise sur un objet sans que celui-ci ait été inscrit au préalable à l'ordre du jour.
8. Tout membre actif de l'UPAM est habilité à demander au président à ce qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour, au moins dix jours avant l'Assemblée Générale.
9. Le vote par procuration est admis.

Article VII

1. Le Comité forme la direction administrative de l'UPAM. Il est investi des fonctions liées aux affaires courantes.
2. Il est composé de trois membres actifs :
 - a. un président dont les tâches sont les suivantes :
 - rédiger l'ordre du jour compte tenu des propositions des membres actifs,
 - envoyer l'ordre du jour aux membres actifs une semaine au moins avant l'Assemblée Générale,
 - veiller au bon fonctionnement de l'Assemblée Générale,
 - rédiger les procès-verbaux.
 - b. un trésorier
 - c. un archiviste
3. Le Comité est élu chaque année lors de l'Assemblée Générale statutaire, à la majorité de 50% des votants.

Article VIII

1. Les vérificateurs des comptes sont au nombre de deux.
2. Ils sont chargés une fois par an de faire un rapport à l'Assemblée Générale sur la tenue des comptes.
3. Les vérificateurs des comptes sont élus chaque année lors de l'Assemblée Générale statutaire à la majorité absolue de 50% des votants.
4. Les comptes doivent être communiqués aux vérificateurs, chaque année, au plus tard le 15 mars ; l'Assemblée Générale statutaire se tiendra dans la première moitié d'avril.

Article IX

1. Toute personne motivée est habilitée à devenir membre actif de l'UPAM
2. L'Assemblée Générale se réserve le droit de refuser ou d'exclure un membre actif dont le comportement n'est pas compatible avec les buts poursuivis par l'organisation.

Article X

La dissolution de l'UPAM découle d'une décision de l'Assemblée Générale à la majorité qualifiée des deux tiers des membres actifs inscrits. En ce cas, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution d'intérêt public poursuivant un but analogue à celui de l'UPAM. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs ou aux membres actifs, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Article XI

1. Les membres du Comité sont les signataires des comptes de l'UPAM.
2. Toute personne habilitée par l'Assemblée Générale peut valablement engager l'UPAM.

Article XII

Un des objectifs subsidiaires de l'UPAM est la défense de ses membres actifs.

Article XIII

Toute modification apportée aux présents statuts doit être approuvée par l'Assemblée Générale Statutaire et entre en vigueur avec effet immédiat.

Genève, avril 2006

Bureau de l'UPAM:

29, Ch. du Curé-Desclouds

1226 Thônex

Genève – Suisse

Tél. : (+ 41) 22 348 49 02

e-mail : info@upam.org

www.upam.org



Responsable d'impression: C. Imperiali
Mise en page : S. Cristaldi

Illustration couverture : Exem
Logo : Herrmann – Dinh – Exem
